FRC 1194 Bailly (Nicolas) Case FRC 13835

ADRESSE

DES ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

DÉPUTÉS EXTRAORDINAIRES DES VILLES DE MEZIÈRES ET CHARLEVILLE,

Prononcée à la barre de l'Assemblée Nationale, le 4 Mai 1790, par M. Bailly, Électeur Député de Charleville,

ET RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Électeurs et Députés particuliers des Villes de Mezières et Charleville, nous venons rendre hommage à la sagesse des Loix que vous avez portées. Nous étions esclaves, vous nous avez créés Citoyens libres; vous avez renversé le colosse ministériel qui écrasoit le Peuple. Les déprédations énormes des finances avoient mis le Royaume à deux doigts de sa perte, vous le sauvez en sondant la plaie dans toute sa profondeur, et en établissant un ordre inaltérable dans l'administration des revenus publics. Les Provinces étoient

A

THE NEWBERRY LIBRARY

opprimées par des Commissaires, vous leur avez substitué des Corps administratifs, composés de Citoyens dont vous éclairerez et surveillerez les opérations. La Féodalité, ce monstre né de l'ignorance des Peuples et de la foiblesse des Gouvernemens, opposoit à la régénération de la France une résistance que l'on croyoit invincible : votre courage l'a détruit. Ce vaste et superbe Empire, ébranlé jadis par des divisions intestines, dont la Religion étoit le prétexte, ne craindra plus de voir son sein déchiré par les excès du fanatisme; vous avez décrété la liberté des opinions, et par respect pour la Religion Catholique, vous venez de lui rendre un hommage digne de sa grandeur en éloignant jusqu'au soupçon qu'il soit besoin d'un Décret pour la conserver. Votre nouvelle division du Royaume est un chef-d'œuvre qui fait une seule famille de tous les habitans des diverses Provinces, qui, divisées d'intérêts, comme par leurs coutumes et leurs priviléges, sembloient être autant de peuplades isolées. Les Parlemens s'étoient investis d'une sorte de souveraineté rivale de celle qui ne doit résider que dans la Nation : vous avez anéanti ces Corps devenus dangereux; vous les remplacez par des hommes qui n'arriveront à l'administration de la justice que par leurs talens et leurs vertus, et en décrétant l'amovibilité des Juges, vous avez appris à ces mêmes hommes qu'il faudra être incorruptible pour obtenir l'honneur d'une réélection.

Que pourroient maintenant des libelles, des cabales, des insinuations perfides contre tant de bienfaits? Croyez-en, Messieurs, l'amour de la liberté et du bonheur, gravé profondément dans le cœur des François; tous les efforts des ennemis de la Révolution viendront se briser contre la masse des bons Citoyens et des Troupes Nationales, armées pour le soutien de la Constitution, et la France, sous vos auspices, par vos Loix, et animée par l'exemple du meilleur des Rois, marche à grands pas vers les plus hautes destinées.

Telle est, Messieurs, la profession de foi civique des Electeurs du Département des Ardennes. Avant la clôture de leur Assemblée, ils ont arrêté par acclamation une adhésion générale à vos Décrets, et ils ont ordonné à l'Assemblée de Département de commencer ses Séances par une Adresse de remerciement et de soumission à l'Assemblée Nationale. Nous sommes chargés de vous l'annoncer. Daignez, Messieurs, en confirmant la Délibération des Electeurs, leur faire connoître que cette auguste Assemblée approuve leur conduite et leur vœu pour le bonheur des Administrés. Nous finissons, Messieurs, en vous conjurant, au nom de nos Commettans, au nom sacré de la Patrie que vous avez créée, de ne point désemparer sans avoir achevé la Constitution. Nous jurons en vos mains de la faire respecter, et de la maintenir de toutes nos forces, et contre les

Etrangers s'ils pénetroient dans nos frontières, et contre les ennemis de la Révolution s'ils osoient attenter à notre liberté, ou insulter à la dignité du Citoyen François. Signé, HANOTIN, Député de Mézières, et Membre de l'Administration du Département; DUVIGNAULT, Electeur du Département des Ardennes, et Député de Mézières; BAILLY, Electeur, et Député de Charleville.

Réponse de M. le Président. (Bonnay)

MESSIEURS,

L'établissement rapide des divers Départemens du Royaume, est un des vœux que l'Assemblée Nationale a formé avec le plus d'ardeur. Elle aime à voir que le Département des Ardennes ait été un des premiers à se signaler, et par sa promptitude à se former, et par son empressement à manifester son adhésion à ses Décrets; votre éloignement du centre de l'Empire n'a pas refroidi les sentimens d'amour que tout François doit à sa Patrie: l'Assemblée Nationale a entendu avec une vive satisfaction les expressions de votre zèle pur et clair, et elle vous permet d'assister à sa Séance.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.